

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 86 du 4 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 6

CIRCULAIRE N° 260/ARM/DCSEA/SDRH/BGC/SPM/CHANC.

relative au circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve du service des essences des armées pour le cycle "2019 - 2020".

Du 12 février 2019

CIRCULAIRE N° 260/ARM/DCSEA/SDRH/BGC/SPM/CHANC. relative au circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve du service des essences des armées pour le cycle "2019 - 2020".

Du 12 février 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 1 9 7 C

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 2831/ARM/DCSEA/SDRH/BGC/PM/CHANCELLERIE du 28 décembre 2017 relative à la procédure de notation des officiers, d'active et de la réserve opérationnelle du service des essences des armées pour l'année 2018.](#)
- ↳ [Circulaire N° 2832/ARM/DCSEA/SDRH/BGC/SPM/CHANCELLERIE du 28 décembre 2017 relative à la notation des sous-officiers et des engagés volontaires, d'active et de la réserve opérationnelle, du service des essences des armées pour l'année 2018.](#)

Référence de publication :
BOC n°86 du 04/6/2019

<http://boreale.intradef.gouv.fr/render/cke/ressource/f63608bc-8610-11e9-9a91-005056a225e8.pdf>

Pour la ministre et par délégation :

*L'ingénieur général de 1re classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Charles FERRÉ.